



2018-10-110-DGS

nomenclature: 3.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

**OBJET : LOTISSEMENT BERTIN – CESSIION DE TERRAIN À L'ENTREPRISE
HOUSSET MÉTAL**

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ:

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 3
2 au point n°2018-10-113-DR/FIN

Nombre de votants : 30



2018-10-110-DGS - LOTISSEMENT BERTIN: CESSIION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE HOUSSET METAL

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 16 avril 2015 pour fixer le prix de vente des terrains du lotissement Bertin à 85 € le m² constructible et 8 € le m² mentionné en espace boisé.

La société HOUSSET Métal a fait part de son intérêt pour le lot n°8 de l'Espace technologique Jean Bertin pour l'édification d'un nouveau bâtiment.

Cette entreprise est spécialisée dans le travail du métal (acier, inox, aluminium), la mécanosoudure, la fabrication de pièces sur-mesure, d'outillages aéronautiques et navales. Son activité principale s'est développée dans le secteur industriel avec notamment la réalisation d'outillages aéronautiques, navals, mais également la fabrication d'ouvrages d'art, de tuyauterie ou de machines et pièces sur mesure.

Monsieur le Maire propose la cession du lot n°8, parcelle cadastrée section AL n°589 d'une superficie de 5 582 m², au prix de 474 470 € HT à la société HOUSSET Métal, gérée par M.HOUSSET.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 comporte une disposition modifiant les règles fiscales applicables aux vente d'immeubles. Ainsi, pour la vente des terrains du lotissement BERTIN, les ventes doivent s'effectuer avec prix incluant la TVA sur marge (compte tenu du fait que la Mairie agit en qualité d'assujetti et qu'elle n'a pas récupéré de TVA lors de l'achat des mêmes terrains). Le lot n°8 est soumis à cette disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de valeur établi par le services des Domaines le 16 juin 2017, prorogé pour une période d'un an par courrier en date du 21 septembre 2018 et estimant la valeur vénale de ce bien à 475 000€

Vu le projet d'acte rédigé par l'étude de Maître SARRAILH, notaire à Bayonne (64),

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de céder à la société HOUSSET Métal – ayant son siège social à quartier Zamariena Veille route de Saint Pée 64 310 SAINT JEAN DE LUZ ou à toute autre personne substituée, le lot 8 (parcelle cadastrée AL n°589 d'une contenance de 5 582 m²),

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de 563 201,47 € TTC (cinq cent soixante trois mille deux cent un euros et quarante sept centimes) soit **474 470 € HT + 88 731,47 € TVA = 563 201, 47€ TTC**



DÉSIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 4 octobre 2018

Le Maire

